# APRÈS ART. 2 N° 23

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

### FAVORISER L'IMPLANTATION LOCALE DES PARLEMENTAIRES - (N° 4560)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 23

présenté par Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Genetet, Mme Bergé, M. Templier, Mme Mauborgne et Mme Dubos

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### **APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.